

NÉGOCIATIONS SALARIALES

UNE PROGRESSION DANS LES PROPOSITIONS

Aujourd'hui s'est déroulée une seconde séance de négociations portant sur les mesures salariales 2022-2023.

Le 16 septembre, les employeurs proposaient :

- Augmentation du Salaire National de Base (SNB) : + 1,3 %.
- Taux d'Avancements Individuels au Choix (AIC) : 0,9 %.

À cela, les employeurs proposaient d'appliquer l'augmentation de 1 % du SNB au 1^{er} juillet 2022 au lieu du 1^{er} octobre 2022.

Propositions jugées nettement insuffisantes par la délégation FO et l'ensemble des représentants du personnel.

Aujourd'hui, à l'issue d'une séance où **nos négociateurs ont obtenu quelques avancées**, les employeurs proposent :

- Augmentation du Salaire National de Base (SNB) : + 1,5 %.
- Taux d'Avancements Individuels au Choix (AIC) : 1 %.
- Mesure de grille de salaire entraînant un gain annuel d'a minima 800 euros.

Ces nouvelles propositions, notamment la mesure de retouche de la grille qui sort du cadre habituel de ces négociations, **doivent être analysées et traduites en « sonnant trébuchant » pour en mesurer le réel impact.**

FO Énergie réunit ses instances vendredi 23 et participera à l'interfédérale également programmée le 23, en vue de la prochaine séance de négociations.



AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org